



UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3
Direction de la Communication
Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5
Tél : 04 67 14 20 00 communication@univ-montp3.fr
www.univ-montp3.fr

DECLARATION DE DONN (Entreprises)

Raison sociale :

Siège social :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Pays :

N° SIRET :

Contact : M. Mme

Téléphone :

Portable :

Courriel :

Je souhaite recevoir les informations relatives aux activités de l'Université Paul-Valéry - Montpellier. Les informations envoyées pourront comprendre des appels aux dons de la fondation. Je pourrai me désabonner de ce service gratuit à tout moment.

AVANTAGE FISCAL

En soutenant l'Université, votre don donne droit à une réduction d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu¹, égale à 60% de son montant dans la limite des 5 pour mille de votre chiffre d'affaires HT soit 0,5% de leur chiffre d'affaires. Au-delà de ce plafond, ou en cas de déficit, il est possible de bénéficier d'un report sur 5 ans. Ainsi un don de 100€ ne revient en réalité au donateur qu'à 40€, alors que la Fondation dispose bien de 100€.

¹ Article 238bis du code général des impôts

Un reçu fiscal vous sera transmis dès traitement comptable de votre don

adresse un don d'un montant de €

par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et envoyé accompagné de la présente déclaration à :

Université Paul-Valéry Montpellier 3
Direction de la communication
Bâtiment administratif Les Guilhems
Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5

ou

par virement bancaire en précisant la référence "don pour l'Université Paul-Valéry"

RIB : Code Banque 10071 | Code Guichet 34000 | N° de compte 00001003387 | Clé RIB 27

IBAN : FR76 1007 1340 0000 0010 0338 727

Merci d'adresser cette déclaration à l'adresse email communication@univ-montp3.fr

Merci pour votre soutien !

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3 met en œuvre, sous la responsabilité de son Président, un traitement de données à caractère personnel concernant ses donateurs. Celui-ci a pour finalité la gestion administrative des dons et le suivi de l'édition et de l'envoi des reçus fiscaux. En outre, il permet à l'Université de diffuser par courrier électronique des bulletins d'informations pouvant contenir des sollicitations de don. Le bulletin pourra exceptionnellement être diffusé par voie postale. Cette dernière finalité est facultative et requiert votre consentement, que vous pouvez formuler en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent. Ce droit s'exerce par courrier auprès du service du mécénat, Université Paul-Valéry Montpellier 3, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5, adresse e-mail : developpement@univ-montp3.fr.